

# Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

## Le Berceau

601 impasse de l'Oeuvre - 40990 SAINT-VINCENT-DE-PAUL - Tél. 05 58 55 97 80 - Fax : 05 58 55 97 81 - leberceau@adgessa.fr



### L'établissement aujourd'hui :

Situé sur un site privilégié, l'EHPAD Le Berceau de Saint Vincent de Paul, à l'écart du village de Saint-Vincent de Paul, est intégré au cœur du site dit le « POUY », lieu de naissance de Saint-Vincent de Paul. Ancien hospice accueillant toutes personnes en difficulté, l'établissement est né des convictions et des exigences exprimées par Saint-Vincent de Paul, définissant les valeurs autour du respect et de l'attention à porter aux personnes les plus démunies, dont les personnes âgées. Reconnu d'Utilité Publique en 1864, l'établissement a été dirigé par les Filles de la Charité jusqu'en 2000. Depuis le 1er janvier 2007, l'établissement, propriété de l'Oeuvre de Saint Vincent de Paul, est géré par l'ADGESSA.

L'établissement a une capacité de 85 lits d'accueil permanent et 2 d'accueil temporaire et est organisé autour de 4 pavillons équipés d'ascenseur. L'établissement dispose de 3 salles à manger, d'une pharmacie, d'une salle d'animation, de salons climatisés. Il n'est pas sécurisé sur les extérieurs. Toutes les chambres sont individuelles avec une salle d'eau ou un cabinet de toilette. Le site favorise les promenades et l'accueil des familles. L'accompagnement des résidents est fondé notamment sur les principes suivants : la préservation de leur bien-être, le sentiment d'être chez soi, l'intimité, l'autonomie, l'accès à des espaces collectifs conviviaux, le maintien des liens avec les proches, le développement de pratiques bienveillantes et le respect de leur rythme de vie. Ces principes sont développés dans le projet d'établissement. Le respect des droits fondamentaux des résidents est un souci constant de l'ensemble des professionnels. Ils en sont les premiers acteurs et les garants.



## Admission

L'établissement accueille des personnes âgées de plus de 60 ans, valides ou en perte d'autonomie. Les admissions sont prononcées conjointement par la direction et le médecin coordonnateur, après examen du dossier unique d'admission qui comprend :

- Une partie administrative
- Une partie médicale.

Elles relèvent de la corrélation entre les moyens de l'établissement et l'état de santé de la personne, afin d'assurer une prise en charge individualisée de qualité.

### La phase d'accueil comprend :

- Une visite de l'établissement et la remise de documents (livret d'accueil, règlement de fonctionnement, liste des besoins et des documents à renseigner)
- La préparation de l'entrée (trousseau, aménagement de la chambre, commande de matériel)
- L'accueil proprement dit et l'intégration dans le pavillon.

### Le prix de Journée est fixé annuellement par le conseil général et comprend :

- le logement,
- les repas, y compris les régimes alimentaires prescrits par les médecins,
- le lavage et l'entretien du linge,
- le service hôtelier.



## SITUATION

Les visites sont possibles toute la journée. L'accès au site se fait par la route (D. 824, sortie LE HORT). Un parking est à la disposition des résidents et de leurs visiteurs. L'établissement se trouve à proximité de la gare de Dax et du réseau de transports collectifs. Les proches ont la possibilité d'être hébergés sur place (Renseignement au 05.58.55.97.97)

Le secrétariat se tient à votre disposition de 8H30 à 17H30 du lundi au vendredi.



# Services

## LES PROFESSIONNELS :

L'accompagnement du résident est assuré par une équipe pluridisciplinaire : administratifs, médicaux et paramédicaux, logistiques, socio-éducatifs. L'ensemble des professionnels travaille dans la continuité pour assurer au résident le maximum de sécurité et garantir une meilleure connaissance de ses besoins et de ses attentes.

## LA SANTÉ :

Le service de soins est placé sous la responsabilité du médecin coordonnateur et du cadre de santé. Il est composé d'infirmiers, d'aides-soignants et d'aides médico-psychologiques. Les prescriptions médicales et les régimes alimentaires sont strictement respectés. Les résidents conservent le libre choix des professionnels

libéraux (généraliste, spécialiste, ambulancier, pharmacien ...). L'établissement travaille en partenariat avec l'ensemble des établissements de santé de proximité.

## L'ANIMATION :

Les animations ont pour objectifs de favoriser ou de maintenir l'inscription des résidents dans la vie sociale et de privilégier une ambiance sensorielle sereine. Le programme des animations est construit pour que l'ensemble des résidents puissent y trouver un

épanouissement quelle que soit leur situation physique ou psychique. Des activités créatives, culinaires, ludiques, sportives sont proposées tout au long de l'année. Un chien formé spécialement pour être auprès des personnes âgées est présent. Des animations événementielles sont organisées telles que des repas de fête, des sorties et/ou avec les partenaires de proximité (école, bénévoles, musiciens...)

## LA VIE SOCIALE :

L'établissement garantit à tous la liberté de culte en conformité avec le droit à la vie privée et à la Charte des droits et liberté de personne accueillie. Le respect des croyances fait partie intégrante de l'accompagnement des résidents et de leur proche et ce tout au long du séjour. Compte tenu de l'histoire et de la situation géographique de l'établissement situé à proximité de la Chapelle de Saint Vincent de Paul, l'image de l'établissement est intimement liée par ces particularités. Ainsi, les résidents peuvent assister aux offices réguliers et aux fêtes calendaires religieuses. Pour garantir le lien avec la vie sociale, l'établissement propose des sorties (courses, restaurant...) dans le cadre de l'animation. Il favorise le maintien des liens familiaux y compris dans le cadre de sorties en famille.

## LE CONSEIL DE LA VIE SOCIALE :

Composé de représentants élus des résidents, des familles et représentants légaux, du personnel et de l'organisme gestionnaire, le conseil de la vie sociale est un lieu de discussion sur le fonctionnement de l'établissement. Il se réunit trois fois par an et donne son avis notamment sur le règlement de fonctionnement et le projet d'établissement.

## LA RESTAURATION :



L'établissement a confié à un prestataire extérieur la réalisation des repas.

Adaptée aux besoins de chacun (régimes, aversions, textures), la restauration reste néanmoins de type collectif. Les trois salles à manger favorisent la convivialité.

Le petit-déjeuner est servi en chambre.

Le service du repas du déjeuner débute à 12h30 et celui du dîner à 18h30.

Une collation est proposée dans l'après-midi et la nuit si besoin.

## L'ESPACE PRIVÉ :

Toutes les chambres sont individuelles et équipées d'une salle d'eau. Les résidents meublent la chambre à leur convenance en fonction de l'espace disponible et de leur autonomie.

Elles peuvent être équipées d'une ligne téléphonique, l'abonnement et le coût des communications qui en résultent sont à la charge des résidents.



## ENTRETIEN LOCAUX :

L'entretien des locaux est assuré par le personnel de l'établissement sous la responsabilité d'une responsable hôtelière.

Le personnel de nuit assure l'entretien des parties communes.



## LA SURVEILLANCE DE NUIT :

Pendant la nuit, quatre personnes sont présentes pour garantir la sécurité des résidents. Toutes les chambres sont équipées d'un système d'appel malade.

